



AMAP « LA FERME RICHART »

ŒUFS

WITTELSHEIM


Saison 2023/2024

Dans le cadre des activités de l'association ThurAmap, le présent **contrat d'engagement** est signé entre :

Le producteur	Le consomm'acteur
EARL RICHART - RICHART Antoine	NOM, prénom
125 Grand Rue 68480 ROPPENTZWILLER	Adresse..... Code postal, commune
earlrichart@yahoo.fr 03.89.07.94.49 / 06.87.12.15.83	Mail
	Tél

Les membres de ThurAmap reconnaissent être liés par les valeurs et les engagements de la **Charte de ThurAmap** (voir www.thuramap.fr, onglet « Une amap, c'est quoi ? »).

LES PANIERS : Le consomm'acteur souhaite acheter et le producteur souhaite vendre des paniers dont la composition est la suivante :

Type de production : Agriculture biologique, certifiée AB 

COMPOSITION D'UN PANIER POUR TOUTE LA DUREE DE LA SAISON :
Le consomm'acteur compose son panier en choisissant le nombre d'œufs qu'il souhaite acheter à chaque distribution, toutes les 2 semaines environ (voir détail des dates de distribution).
Œufs extra frais, de taille moyenne ou grosse, selon l'âge des poules pondeuses (moyens en début de ponte, puis plus gros).

QUANTITE	COUT	NOMBRE	TOTAL
Demi-douzaine	2.00€		
Douzaine	4.00€		
TOTAL PANIER			

Les œufs seront à disposition sur des plateaux à alvéoles ; **le consomm'acteur devra prévoir une boîte** pour les transporter.

Rappel : Les œufs distribués sont extra-frais (pondus dans la semaine). Ils sont considérés comme extra-frais jusqu'à 9 jours après la ponte et comme frais jusqu'à 28 jours après la ponte.

LES DISTRIBUTIONS : Elles ont lieu **toutes les 2 semaines environ** pendant la durée de la saison au lieu et aux dates indiqués ci-après.

Durée de la saison pour le consomm'acteur	La saison commence le et se termine le 21 mars 2024.
Nombre total de distributions	La saison correspond à paniers. (26 paniers pour la saison complète commençant le 20 avril 2023, répartis sur 24 distributions)
Jours de distribution	Les distributions ont lieu les jeudis, entre 18h00 et 18h45

AMAP « LA FERME RICHART »

ŒUFS

WITTELSHEIM

Saison 2023/2024

Dates de distribution <u>Attention aux dates suivantes :</u> Paniers doubles le 06 juillet 2023 et le 14 décembre 2023 : Possibilité de décaler le panier à la distribution précédente.	<input type="radio"/> 20 avril 2023	<input type="radio"/> 10 août 2023	<input type="radio"/> 30 novembre 2023
	<input type="radio"/> 04 mai 2023	<input type="radio"/> 24 août 2023	<input type="radio"/> 14 décembre (Panier double)
	<input type="radio"/> 11 mai 2023	<input type="radio"/> 07 septembre 2023	<input type="radio"/> 11 janvier 2024
	<input type="radio"/> 01 juin 2023	<input type="radio"/> 21 septembre 2023	<input type="radio"/> 25 janvier 2024
	<input type="radio"/> 15 juin 2023	<input type="radio"/> 05 octobre 2023	<input type="radio"/> 08 février 2024
	<input type="radio"/> 29 juin 2023	<input type="radio"/> 19 octobre 2023	<input type="radio"/> 22 février 2024
	<input type="radio"/> 06 juillet 2023 (Panier double)	<input type="radio"/> 02 novembre 2023	<input type="radio"/> 07 mars 2024
	<input type="radio"/> 27 juillet 2023	<input type="radio"/> 16 novembre 2023	<input type="radio"/> 21 mars 2024
Lieu de distribution	Foyer Rencontre et Loisirs – 24 rue des Fauvettes - Wittelsheim		

LE PRIX ET LES PAIEMENTS		
Prix d'un panier	Voir tableau	Soit : €
Prix pour la saison€ x paniers =€	
Paiement <input type="radio"/> par chèques à l'ordre de : SAS RICHART Ou <input type="radio"/> Par virement (se renseigner au point info)	A la signature du contrat, le consommateur remet au producteur : <input type="checkbox"/> 1 chèque de €, encaissé en mai 2023, ou lors de l'inscription pour les personnes s'inscrivant en cours de saison Ou <input type="checkbox"/> 2 chèques de €, encaissés en mai 2023 ou lors de l'inscription (pour les personnes s'inscrivant en cours de saison) pour le premier et en janvier 2024 pour le second. <input type="checkbox"/> 1 virement permanent (se renseigner au point info)	

Carte à points :
Vous souhaitez de temps en temps pouvoir prendre **plus** d'œufs que votre panier hebdomadaire ?
Il s'avère que la charte des amaps ne permet pas d'achats supplémentaires hors contrats et de paiements en espèces sur les lieux de distribution. Pour répondre à ce type de demandes, ThurAmap a créé pour vous la carte à points.
Pour l'**amap La Ferme Richart**, vous pouvez acquérir une carte sans date limite d'utilisation, et renouvelable/rechargeable sous conditions **d'une valeur mini de 20 points (20€) et d'une valeur maxi de 40 points (40€)**.
Cette carte vous permet également de choisir des steaks. Paiement par chèque à l'ordre du producteur lors de l'achat de la carte.
Attention ! Seules les personnes, ayant souscrit un contrat auprès de l'amap La Ferme Richart, pourront renouveler leur carte à points en cours de saison.
Renseignez-vous auprès de votre amap ou au point info de ThurAmap.

Le consommateur doit également s'acquitter de sa cotisation annuelle à ThurAmap (10€), pour la saison 2023/2024. Une seule cotisation pour toute la saison et par personne, quel que soit le nombre d'amaps auxquelles vous êtes inscrit(e).

Merci d'indiquer ci-dessous si vous êtes intéressé(e), pour participer au comité de pilotage de l'amap « LA FERME RICHART »

OUI NON

Fait à, le et signé en deux exemplaires par les parties.	
Le producteur	Le consommateur
(signature)	(signature)